

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11/09/2018

Le 05/09/2018, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 11/09/2018 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Sous la présidence de M. Gérard DELMOTTE, Maire de SEBOURG, le conseil municipal s'est réuni le 24/07/2018

Etaient présents : Gérard DELMOTTE - Françoise SUDOUR - Freddy SZYMCZAK - Martine BASSEZ - André HENRY - Guillaume CELLIER - Guy DELARUELLE - Jean Marie DELMOTTE - Christiane DENORME - Michel LENNE - Sylvie GUILLEMIN - Dominique BUSSIGNIES - Christine DUQUENNE

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à C. Denorme

Bruno CELLIER qui a donné procuration à G. Cellier

Danièle ROBAS qui a donné procuration à M. Bassez

Benoît GYSELINCK qui a donné procuration à A. Henry

Absent, e.s : Renée HEMON – M. PATOU

Secrétaire de séance : Sylvie Guillemin

ORDRE DU JOUR :

- Convention avec le club de foot de VICQ, pour occupation temporaire de notre terrain ;
- Adhésions à Noréade ;
- DM relative au financement de différents travaux de voirie et à l'extension de réseau électrique ;
- Point sur la procédure d'actualisation des valeurs locatives, et autorisation donnée au maire d'enclencher la procédure de mise à jour des valeurs locatives pour les piscines non déclarées ;
- Choix de l'architecte pour le projet 'cœur de vie' ;
- Autorisation donnée au maire de solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'Etat, du Département, la CAVM, pour le dit projet ;
- Eventuellement questions diverses.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 24.07.18 est approuvé.

FINANCES LOCALES

DM N3 au BP 2018 : Après explications données par M. Le Maire et M. Henry, et vote (dont 1 Abstention : D. Robas), l'assemblée décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
2313/66	VOIRIES	42 500.00			
2158/21	materiel divers	2 500.00			
2313/61	mise en acces 5ERP	5 000.00			
2313/63	CADRE DE VIE	- 50 000.00			
		-			-

Point sur la procédure d'actualisation des valeurs locatives, et autorisation donnée au maire d'enclencher la procédure de mise à jour des valeurs locatives pour les piscines non déclarées

Monsieur le Maire explique avoir envoyé 55 courriers concernant des ajustements demandés par rapport à des logements classés 'sans confort' dans le logiciel FININDEV et 44 ont répondu. Au global, cette remise à plat est acceptée et comprise par les sebourgeois. Ainsi, seuls quelques récalcitrants seront relancés.

Il demande donc maintenant au conseil de se prononcer sur la régularisation fiscale de 13 piscines non déclarées. Après vote (dont 1 contre : M. Bassez et 1 abstention : D. Robas), il pourra envoyer de nouveaux courriers de sollicitation en ce sens.

Il rappelle qu'il consultera la commission des Impôts Directs (CCID) pour le passage des habitations classées en 8 et en 7 en classe 6, et qu'il conseille à chacun des Elu.e.s de solliciter les sebourgeois à déclarer les travaux qui pourraient ne pas l'être, ne serait-ce que par rapport au Droit des Sols (Permis de Construire et Déclarations Préalables).

BATIMENT CŒUR DE VIE

Choix de l'architecte pour le projet 'cœur de vie'

Suite au lancement de la consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment Cœur de Vie, après l'examen du rapport d'analyse (joint), après audition des 3 candidats arrivés en tête, après large débat en conseil municipal, et après votes successifs détaillés ci-dessous :

- 1/ Pour la faisabilité du projet : 14 voix Pour – 1 Contre : M. Bassez (porte sur le coût global du projet)
- 2 Abstentions : C. Duquenne, D. Robas ;
- 2/ Sur le choix du candidat Cabinet SIMON : 14 voix Pour – 1 Contre : M. Bassez – 2 Abstentions : C. Duquenne, D. Robas.

Le Cabinet d'Architecture SIMON, basé à Le Quesnoy, est donc retenu pour un montant global de 47 700 € HT soit 57 240 € TTC, répartis de la façon suivante :

- cabinet Simon :31 642.92 € HT soit37 971.50 € TTC ;
- ETBE ingenierie : ...9 948.96 € HT soit11 938.75 € TTC.
- B.E C.Delvaux :..... 6 108.12 € HT soit7 329.74 € TTC.

L'assemblée autorise (suivant votes ci-haut) Monsieur le Maire à signer le marché.

Autorisation donnée au maire de solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'Etat, du Département, la CAVM, pour le dit projet

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire est autorisé par l'Assemblée, après vote (dont 3 abstentions : M. Bassez, D. Robas, C. Duquenne) à solliciter au mieux et au plus tôt les partenaires financiers tels que Valenciennes Métropole, l'Etat, le Département en vue de l'obtention de subventions sur ce projet.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Délégation de signature pour une Déclaration Préalable concernant le changement de porte de la salle des fêtes de Sebourg

Après avoir expliqué la nécessité d'adapter les accès aux bâtiments publics pour les personnes handicapées, et donc le changement de porte contraint de la salle des fêtes et après vote (dont 1 abstention : D. Robas), Monsieur le Maire est autorisé à déposer ce dossier, et à le signer ainsi que l'arrêté municipal qui en découlera.

INTERCOMMUNALITE

Convention avec le club de foot de VICQ, pour occupation temporaire de notre terrain

Après explications et vote (dont 2 contre : M. Bassez et D. Robas) l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention ad'hoc.

Adhésions à Noréade :

Après vote (dont 1 Abstention : D. Robas), l'Assemblée accepte les adhésions du Syndicat des Eaux d'Hinacourt, Gibercourt, Ly Fontaine (02), des communes de Flesquieres, Bertry, Boursies, Moeuvres, Maurois et Doignies (59), Pignicourt (02), Hamblain les Prés (62), Plouvain(62), et de l'Union Syndicale des Eaux (59), chacune dans les compétences respectives, auprès de Noréade.

Le Maire de Sebourg

Gérard DELMOTTE

